

# PLAN DE VIGILANCE 2023 SPIE BATIGNOLLES

## ⚠ ENJEUX

La loi française sur le devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre du 27 mars 2017 (« loi sur le devoir de vigilance ») demande la mise en place d'un plan de vigilance, comprenant les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de Spie batignolles, de celles de ses filiales contrôlées, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

Le plan de vigilance doit comporter :

- Une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- Des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;
- Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans ladite société ;
- Un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

## ➡ GOUVERNANCE

Afin de renforcer la démarche vigilance, le COMEX a décidé de conduire en 2023 un travail de refonte de sa cartographie de risques et de formalisation de son plan de vigilance.

La Direction Juridique & Conformité a la charge du pilotage du devoir de vigilance au sein du groupe Spie batignolles. Elle établit le plan de vigilance du Groupe décrit ci-après en s'appuyant sur les contributions de la Direction des Ressources Humaines, la Direction Prévention des risques et la Direction de la performance des achats, plan carbone et RSE, et leurs réseaux de correspondants. Ce plan fera l'objet d'une mise à jour annuelle.

Le présent plan de vigilance du Groupe a été soumis à la validation de l'instance dirigeante (COMEX).

Le déploiement du plan de vigilance est suivi semestriellement par le Comité Ethique et Conformité Groupe. Ce comité composé des instances dirigeantes du Groupe contrôle et apprécie le niveau de déploiement et d'évolution des dispositifs de conformité notamment en matière de lutte contre la corruption, de protection des données personnelles, d'atteinte graves envers les droits humains et libertés fondamentales, d'environnement ou encore de santé et de sécurité des personnes.

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Pour l'exercice 2023, Spie Batignolles a retravaillé en profondeur sa méthodologie de cartographie des risques.

La détermination des risques bruts s'est fondée sur l'évaluation de la probabilité d'occurrence des risques (remontées des situations à risque caractérisées, nombre de personnes potentiellement touchées) et de la cotation de leur sévérité (appréciation de la gravité et de l'ampleur potentielles des impacts à partir d'éléments sectoriels).

L'évaluation des actions de maîtrise des risques a reposé sur plusieurs critères, tels que le périmètre des mesures mises en œuvre, l'existence d'actions de prévention et d'une culture d'entreprise sur ces enjeux, les processus d'alertes existants et la capacité de réaction de l'entreprise, la mise en place de dispositifs de contrôle et de suivi.

Le processus d'identification des risques s'est déroulé en différentes étapes :

- Entretiens avec les directions en charge des enjeux du siège sur le périmètre du devoir de vigilance
- Ateliers avec les filiales des différentes activités de Spie batignolles
- Consolidation et définition des plans d'action
- Validation du plan de vigilance par le COMEX

L'exercice 2023 de cartographie des risques devoir de vigilance couvre différentes entités françaises consolidées représentatives de l'activité

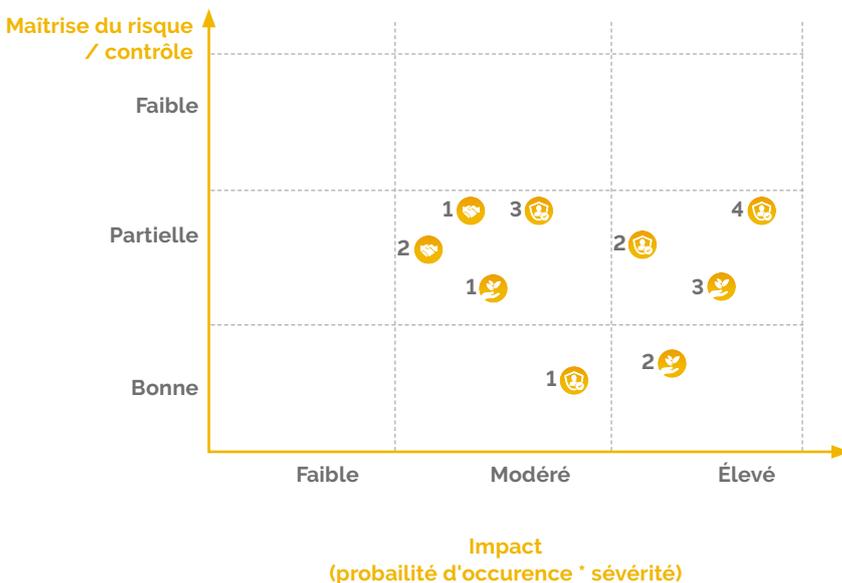
du Groupe : Spie batignolles Immobilier, Spie batignolles Fondations, Spie batignolles Energie, Spie batignolles Malet, Spie batignolles Valérian, Spie batignolles Génie Civil, Spie batignolles Construction régions et Spie batignolles IDF.

### Ces entreprises sont représentatives de l'ensemble des activités du Groupe :

- **Construction** : conception, construction neuve, réhabilitation, aménagement intérieur, travaux d'entretien et de maintenance, travaux de proximité
- **Génie Civil** : travaux souterrains, ouvrages d'art, projets industriels
- **Fondations** : pieux, parois moulées, injection
- **Routes** : dispositif de retenue, fabrication et mise en œuvre d'enrobés, carrière et centre de recyclage de matériaux, laboratoires routiers
- **Terrassement** : étude et remaniement de sols, réalisation de plateformes, fouilles, dépollutions, canalisations
- **Energie** : génie électrique et climatique, réseaux d'énergie, infrastructures ferroviaires, fluides industriels, maintenance multi technique
- **Immobilier** : montage immobilier et promotion immobilière

Les activités du Groupe à l'étranger ont été en partie intégrées à l'exercice 2023, avec la consultation de Spie batignolles Fondations et des représentants de Spie Batignolles au Bénin et en Côte d'Ivoire.

## Matrice des risques nets



### Droits Humains

1. Risques liés à la non-discrimination
2. Risques liés à la lutte contre la violence et le harcèlement



### Santé-Sécurité

1. Accidents du travail
2. Risques psychosociaux
3. Sécurité du personnel : interdiction du travail forcé (sous-traitants)
4. Conditions de travail justes et favorables (sous-traitants et fournisseurs)



### Environnement

1. Risques liés à la biodiversité
2. Risques liés aux pollutions accidentelles de l'air, des sols et de l'eau
3. Traitement et gestion des déchets sur les chantiers urbains

## GESTION DES RISQUES

Sont décrits ci-après une synthèse des actions existantes dans le Groupe qui participent à la gestion des risques identifiés. Ces actions regroupent les politiques, les processus et les mesures d'évaluation et de suivi relatives à chacun de ces enjeux. Sont aussi présentés les résultats et avancées sur l'exercice 2023 et les actions à déployer en 2024.

### Droits humains & santé-sécurité des personnes

La politique prévention des risques du groupe mise en place depuis plusieurs années s'inscrit pleinement dans les valeurs du groupe et de ses fondamentaux. Animée par la Direction des Affaires Sociales et la Direction de la Prévention des risques Santé-Sécurité-Environnement, un réseau de préventeurs se structure autour d'un Comité Sécurité-Santé-Environnement qui regroupe l'ensemble des responsables prévention des entités du groupe. Il se réunit en moyenne toutes les six semaines. Ce réseau s'appuie également sur près de 80 personnes qui opèrent au quotidien sur les chantiers et qui se réunit tous les trimestres.

Principaux risques et descriptif	Actions de maîtrise du risque	Plan d'actions 2024 par enjeu	Réf. dans la DPEF
<p><b>RISQUES LIÉS À LA NON-DISCRIMINATION</b>                      - Pratiques discriminatoires à l'encontre de certains collaborateurs basées sur des critères d'ordre ethnique, social et religieuse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique des ressources humaines visant à lutter contre toute forme de discrimination dès la phase de recrutement</li> <li>• Mise en place d'une formation e.learning Formation « prévenir la discrimination à l'embauche »</li> <li>• Accord Groupe relatif à la QVCT incluant un chapitre consacré à l'égalité femmes/hommes aux termes duquel sont prévus des actions visant à assurer l'égalité en matière d'accès à la formation professionnelle ; de déroulement de carrière et de promotion professionnelle ; d'articulation facilitée des temps professionnels et familiaux.</li> <li>• Pour renforcer la mixité entre les hommes et les femmes, deux actions ont été lancées en 2022 : l'adhésion à l'association « elles bougent », et le podcast « les bâtisseuses ».</li> <li>• Politique handicap permettant à Spie batignolles d'acquérir une meilleure prise en compte du handicap dans les métiers et une évolution du taux d'emploi.</li> <li>• Publication du Guide Handi'Cap</li> <li>• Nomination de référents Handicap dans chacune des entités du Groupe et instauration d'une journée Groupe dédiée à la sensibilisation au handicap (+ animation d'un webinaire « Handicap &amp; travail : parlons-en »)</li> </ul>		3.2

Principaux risques et descriptif	Actions de maîtrise du risque	Plan d'actions 2024 par enjeux	Réf. dans la DPEF
<p><b>RISQUES LIÉS À LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCÈLEMENT</b> - Risques liés aux pressions manageriales et stress subis par les collaborateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nomination de Référents harcèlement qui constitueront les personnes ressources en capacité de faire remonter toute problématique sur le sujet.</li> <li>Formation du réseau de responsables ressources humaines et référents harcèlement sexuel et moral</li> <li>Formation des directions des ressources humaines à la prévention du harcèlement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement d'une formation dédiée à la prévention des risques psycho-sociaux à destination des managers et des directions des ressources humaines du Groupe</li> <li>Communication accrue afin de favoriser la connaissance des référents harcèlement</li> </ul>	3.2
<p><b>SANTÉ ET SÉCURITÉ</b> - Risques d'accidents du travail, avec comme facteurs aggravants le stress et la consommation d'alcool/stupéfiants ou encore l'insuffisance de qualification des intérimaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réseau de préventeurs : jouant un rôle de support en phase de préparation et de réalisation, de formalisation et d'évaluation des sites</li> </ul> <p>De nombreuses actions initiées en 2023, à l'origine d'une forte culture sécurité au sein de Groupe, se sont poursuivies en 2023 afin d'assurer la sécurité des collaborateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le déploiement de l'Attitude Prévention, définissant 9 comportements à adopter pour prévenir les risques d'accident et tendre vers l'objectif Zéro Accident, s'est poursuivie tout au long de l'année.</li> <li>L'organisation de Minutes Spie batignolles, moments privilégiés organisés sur les chantiers qui permettent aux équipes de parler de tous les sujets de prévention.</li> <li>Le parcours de formation « objectif Zéro Accident » suivi par 151 personnes en 2022 (modules Encadrement et Compagnons).</li> <li>Un module sécurité est intégré à chaque formation de chef de chantier ou chef d'équipe.</li> <li>Une formation sécurité avec une visite de site incluse dans le parcours « Découverte » des nouveaux arrivants du groupe dispensée auprès de 168 collaborateurs.</li> <li>Le déploiement de l'application Sb Prévention auprès de toutes les entités ayant permis d'intensifier la formalisation des visites chantier et la remontée des événements prévention et environnement. L'application a été alimentée du module Minute chantier 2022.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite des actions de la feuille de route « Culture Prévention » présentée en COMEX et validée en CDG en octobre 2023</li> <li>Refonte et internalisation des formations du parcours Objectif zéro accident : formation des préventeurs, COMEX, CODIR, directions, conducteurs de travaux et fonctions techniques, compagnons</li> <li>Consolidation des indicateurs Groupe et entités</li> <li>Amélioration de la sécurité sur les activités à l'international</li> </ul>	3.1

Principaux risques et descriptif	Actions de maîtrise du risque	Plan d’actions 2024 par enjeux	Réf. dans la DPEF
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des actions prévention au travers du Comité de Prévention qui participe à l'activation des lignes d'alerte « Evénement grave » et à la gestion des crises.</li> <li>• Présentation en COMEX de la démarche « Culture Prévention » du Groupe</li> <li>• Formation sur la gestion de la consommation d'alcool et de stupéfiants diffusée à toutes les directions des ressources humaines</li> <li>• Mise en place d'un groupe de travail sur le leadership</li> </ul>		
<p><b>RISQUES PSYCHOSOCIAUX</b></p>	<p>Plusieurs accords ou dispositifs relatifs à la santé ont été déployés, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord Groupe relatif au dispositif d'évaluation et de prévention du stress professionnel</li> <li>• Plan d'action Groupe relatif à la prévention de la pénibilité</li> <li>• Accord Groupe relatif à la qualité de vie au travail signé en 2019 et renégocié en 2022,</li> <li>• Accord GPEC de 2021 devenu accord GEPP renégocié en 2024</li> <li>• Accord de couverture des frais de santé signé en 2021 et revu annuellement par une commission formée de représentants du personnel négociateurs de l'accord.</li> <li>• L'accord QVCT Groupe comprend spécifiquement une démarche « Attitudes Santé » qui se définit par 3 thèmes : le sommeil, la nutrition et l'éveil musculaire. En 2022, la démarche s'est intensifiée avec la participation de Pro BTP pour la réalisation d'ateliers sur les thématiques. Sur deux ans, 877 personnes ont participé à un atelier sur les thématiques du sommeil, de la nutrition et de l'éveil musculaire, dans le cadre de la démarche « Attitudes Santé ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre de l'accord QVCT, afin de former les collaborateurs Spie batignolles sur la problématique spécifique des risques psycho-sociaux, le Groupe met à disposition un e-learning « Prévention des risques psychosociaux », accessible à tous les collaborateurs à compter de l'année 2024 sur Sb</li> </ul>	

En octobre 2023, une démarche « Culture Prévention » a en sus été présentée en COMEX et validée en CDG. Cette démarche comporte trois piliers :

- Le pilier « Pilotage stratégique » fondé sur une utilisation efficace de l'outil Sb prévention et des visites sur site du management. Un tableau de bord est ainsi réalisé chaque mois au niveau Groupe et entité
- Le pilier « Donner du sens et des outils » composé de la revue et l'alignement de l'ensemble des dispositifs, de la formation des équipes de prévention, de l'établissement et le suivi d'objectifs et de la communication
- Le pilier « Reconnaissance et émulation » avec la suppression des trophées « Zéro Accident » et le lancement d'un « Label santé-sécurité » reposant sur une grille d'audit des pratiques de prévention des accidents

Des indicateurs de taux de fréquence et de taux de gravité ont été mis en place et font l'objet d'un suivi mensuel à tous les niveaux de l'entreprise, et notamment au sein du Comité Exécutif, des Comités de direction des entités, des comités transversaux spécifiques et réunions-séminaires divers.

L'outil de veille réglementaire Prevento permet à Spie batignolles de se tenir à jour de l'évolution des textes légaux et normatifs relatifs à la santé-sécurité des personnes.

### Environnement

Afin d'adapter au mieux ses interventions en sites naturels, et préserver la faune, la flore et les milieux d'intervention, Spie batignolles mène à la fois un travail d'analyse environnementale en amont de ses projets (allant jusqu'à la réalisation d'une cartographie de la sensibilité environnementale si nécessaire) et un dialogue avec des spécialistes (écologues, les administrations de tutelle ou encore associations environnementales locales). Ceci permet de prendre en compte les spécificités du projet et d'adapter les mesures de prévention et de protection à mettre en œuvre (intervention en zone sensible, Natura 2000, présence d'espèces protégées, d'espèces invasives ...).

Membre de l'Union Professionnelle du Génie Écologique (UPGE), le groupe développe au sein de son pôle TPE (Travaux Publics et Environnement) des projets à forte valeur environnementale imbriquant nature et nouvelles infrastructures, qu'il s'agisse de marchés dédiés ou de mesures compensatoires.

Les activités du groupe s'alignent ainsi avec la réglementation environnementale en vigueur, avec par exemple la loi GEMAPI pour la vigilance sur les changements d'utilisation des sols (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Fort de toutes ces pratiques, Spie batignolles a été reconnue « Entreprise engagée pour la nature ».

En sus de ces mesures de prévention, l'offre Eqliance permet de concevoir depuis 3 ans des projets de renaturation et de restauration écologique qui font converger le développement des territoires et la préservation de la nature. L'année 2022 a été marquée par 5 chantiers menés avec la marque Eqliance.

Principaux risques et descriptif	Actions de maîtrise du risque	Plan d'actions 2024 par enjeux	Réf. dans la DPEF
<p><b>RISQUES LIÉS À LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ</b></p> <p>- Risques liés aux interventions en sites naturels au cours d'activités de travaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La démarche Attitudes Environnement permet aux équipes de rester vigilantes face aux impacts de leur activité sur l'environnement.</li> <li>• Déploiement d'un outil d'analyse environnementale permettant d'évaluer la sensibilité de l'écosystème du chantier avant de le démarrage. (Plusieurs critères sont étudiés : eau, faune et flore, patrimoine, voisinage, ressources).</li> <li>• Le réseau de préventeurs permet l'animation de la démarche et l'accompagnement auprès des équipes (visites et audits).</li> <li>• Le Groupe a lancé le challenge « Attitudes environnement » et attribue des trophées "Grenouille d'Or"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de l'ensemble des démarches relatives à la gestion des déchets et du réemploi, aux pollutions et à la protection de la biodiversité</li> </ul>	<p>2.5</p> <p>2.8</p>

Principaux risques et descriptif	Actions de maîtrise du risque	Plan d'actions 2024 par enjeux	Réf. dans la DPEF
<p><b>RISQUES LIÉS AUX POLLUTIONS ACCIDENTELLES DE L'AIR, DES SOLS ET DE L'EAU</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des solutions de capteurs SMART sont proposées plus systématiquement à aux clients sur les chantiers du Groupe.</li> <li>• Visites de sites réalisées par les préventeurs et l'encadrement permettant ainsi de veiller à la bonne mise en place du système de management environnemental et au respect de la réglementation sur les pollutions.</li> <li>• Etablissement d'un Plan de Respect de l'Environnement avant le démarrage d'un chantier, et analyse environnementale permettant ainsi d'évaluer les risques de pollution sur les milieux naturels et espèces associées en fonction des différentes phases de réalisation des travaux (objectif : anticiper et à minimiser les impacts en matière de pollution)</li> <li>• Déploiement de la démarche « Attitude environnement – Pollution » : mise sur rétention des équipements et produits potentiellement polluants, limitation des poussières, récupération des eaux usées et chargées, connaissance de la toxicité des produits utilisés, identification et gestion des situations d'urgence etc.</li> </ul>		<p>2.5 2.7 2.8 4.1</p>
<p><b>TRAITEMENT ET GESTION DES DÉCHETS</b> - Risques liés a la production de déchets inertes et au tri des déchets en particulier sur les chantiers urbains</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un spécialiste en charge du traitement et de la gestion des déchets a été nommé.</li> <li>• Actions de communication et sensibilisation des équipes opérationnels sur différentes thématiques : décret tertiaire, interdiction de la distribution des bouteilles plastiques, brèves SSE de bonnes pratiques, utilisation de Track déchets, élimination des déchets non dangereux valorisables, responsabilité élargie des producteurs),</li> <li>• Développement de l'éco-conception en privilégiant les éco-matériaux, l'utilisation de matériaux recyclables et recyclés, la mise en place du réemploi, l'amélioration du processus de valorisation des déchets ou de l'impact carbone de la production</li> </ul>		

Principaux risques et descriptif	Actions de maîtrise du risque	Plan d'actions 2024 par enjeux	Réf. dans la DPEF
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spie batignolles a identifié et travaille avec les acteurs du réemploi et notamment les plateformes digitales de mise à disposition de matériaux issus de la déconstruction.</li> <li>• Participation à un programme d'actions concernant le réemploi des matériaux de chantier : « Club du Réemploi ». Ce club s'est fixé comme objectif d'atteindre un taux de réemploi de 15 à 20 % d'ici 2024</li> <li>• Le groupe s'appuie aussi sur des partenariats récurrents pour le recyclage et réemploi des matériaux</li> <li>• Partenariat avec des fournisseurs permettant de formuler un béton moins carboné à partir de granulats recyclés, mobilisable tout comme le béton conventionnel</li> </ul>		

**Gestion des risques liés aux fournisseurs et sous-traitants**

Depuis 2019, Spie batignolles est signataire de la Charte « Fournisseurs Responsables », marqueur de bonnes pratiques en matière d'achats responsables et de confiance réciproque avec ses fournisseurs et sous-traitants.

En interne, des formations Achats Responsables ont été dispensées à l'ensemble des membres du Comité Performance des Achats.

Dans ses relations contractuelles, la Direction de la performance des achats, plan carbone et RSE favorise la mise en place de contrats-cadres intégrant des critères extra-financiers, et notamment des clauses pénales relative au non-port des EPI. Ces contrats-cadres garantissent une meilleure connaissance des fournisseurs, une collaboration plus efficace et la maîtrise des prix, grâce à l'application de grilles tarifaires négociées et formalisées évitant ainsi les dérives.

Le groupe sécurise en outre ses relations avec ses fournisseurs et sous-traitants au moyen d'un processus complet de sélection, d'identification et d'évaluation des Tiers. Cette sélection s'opère notamment grâce à l'outil de référencement des fournisseurs Acesia, à des enquêtes Creditsafe, ou encore au recours à la plateforme VIACO (cibler et accompagner les tiers les moins matures sur ces thématiques)

Spie batignolles vise ainsi à recenser auprès de ses fournisseurs l'atteinte des objectifs RSE que le groupe s'est fixé, mais également en matière environnementale et sociale.

Des indicateurs clés de performance sont définis et suivis trimestriellement. Leur pilotage permet d'aiguiller les achats vers des fournisseurs et sous-traitants référencés.

Un tableau de bord Achats permet enfin de suivre l'utilisation des contrats-cadre. 100 % des fournisseurs sous contrat-cadre ont été analysés via les différentes procédures en place.

Principaux risques et descriptif	Actions de maîtrise du risque	Plan d'actions 2024 par enjeux	Réf. dans la DPEF
<p><b>SÉCURITÉ DU PERSONNEL</b> - Risques liés au non-respect des règles de santé sécurité par les employés des sous-traitants</p>	<p>L'ensemble des mesures de gestion des risques décrit pour les collaborateurs internes au point relatif à la santé et sécurité (ci-dessus) s'appliquent lorsque les sous-traitants interviennent sur les chantiers du Groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Utilisation de l'application Sb Prévention pour remonter des situations dangereuses ou une bonne pratique</li> <li>● Réalisation de diagnostics de sécurité sur les chantiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La poursuite de la structuration des achats responsables</li> <li>● La réalisation d'un travail sur des standards externes permettant une meilleure évaluation des tiers</li> </ul>	<p>2.8 3.1 4.2</p>
<p><b>CONDITIONS DE TRAVAIL JUSTES ET FAVORABLES</b> - Risques liés au non-respect par les fournisseurs et sous-traitants des droits fondamentaux au travail (durée du travail, rémunération, travail forcé etc.)</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ouverture d'une réflexion sur les conditions de travail justes et favorables des intérimaires avec les ETT</li> <li>● Refonte du guide sur le travail dissimulé</li> <li>● Mise en place de contrôles pour déterminer l'origine et la non-utilisation des indemnités logement sur les chantiers en déplacement</li> </ul>	<p>2.8 4.2 4.3</p>

### Ligne d'alerte du Groupe

La ligne d'alerte est ouverte à toute personne interne (tous salariés, Collaborateurs occasionnels, actionnaires, représentants et salariés des cocontractants) qui a notamment connaissance d'un non-respect de la loi sur le devoir de vigilance, et à toute personnes externes qui a une connaissance personnelle des faits rapportés.

Toute personne qui souhaite déposer une alerte peut le faire en informant le Référent Ethique et Conformité de sa filiale, ou bien en saisissant par écrit la Ligne d'Alerte du Groupe via le formulaire « Alerte » dédié (<https://www.spiebatignolles.fr/lancer-une-alerte/>). Ce dernier permet de recevoir tout signalement, anonymes ou non, pour des faits contraires aux engagements du Groupe en matière de devoir de vigilance.

Le traitement des alertes s'effectue dans le respect des dispositions du RGPD et de manière confidentielle conformément à la procédure d'alerte mise en place. Cette procédure, portée par le Référent Ethique et Conformité en charge de la ligne d'alerte, se décompose en 4 étapes :

- Accuser réception de l'alerte et communiquer les droits et obligations du lanceur d'alerte (être de bonne foi et sans intérêt financier direct)
- Vérifier de manière confidentielle, les éléments rapportés par le lanceur d'alerte
- Rencontrer le lanceur d'alerte si nécessaire afin de s'assurer de la parfaite compréhension des faits rapportés et collecter d'éléments de preuves complémentaires.
- Faire une synthèse des investigations internes et communiquer les conclusions au lanceur d'alerte pour procéder ensuite à l'anonymisation de l'intégralité du signalement.

La ligne d'alerte du Groupe est disponible en bas de la page internet du Groupe Spie batignolles. Le déroulé de l'enquête et de son fonctionnement sont détaillés dans un mode d'emploi accessible depuis la ligne d'alerte du Groupe.

## PLAN D'ACTION

### Plan d'actions 2024 et gouvernance du devoir de vigilance

La Direction Juridique & Conformité en charge du pilotage du devoir de vigilance prévoit les axes de travail suivants pour l'année 2024 :

- Le déploiement de contrats cadres et la mise en œuvre d'une démarche d'appel d'offres avec des questionnaires ;
- L'inclusion de clauses relatives aux sous-traitants dans les contrats de co-traitance afin de parer aux problématiques de non-ingérence lors du choix ou de la nécessaire sanction des sous-traitants des partenaires ;
- L'intégration du volet devoir de vigilance au sein de l'outil Tamis et notamment l'identification du passif travail dissimulé chez les sous-traitants ;
- La communication sur le dispositif d'alerte auprès des parties prenantes externes ;
- L'intégration d'un volet Devoir de Vigilance dans la procédure de Spie batignolles relative aux opérations de croissance externe ;
- Revue des documents/référentiels Groupe (Charte Ethique, Charte Fournisseurs Sous-traitants, clause éthique et conformité) ;
- La sensibilisation des collaborateurs des directions propriétaires des enjeux (RH ; SSE ; Achats ; Référents éthique et conformité) au devoir de vigilance ;
- L'intégration d'un volet éthique et conformité (loi Sapin II et DDV) dans les dossiers présentés au Comité d'engagement Groupe.